



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'acheteur :

**Département de la Somme
Hôtel des Feuillants
53 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS CEDEX 1**

**Entretien et mise en valeur des espaces naturels sensibles
et des abords des belvédères**

**Appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-1, L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2
et R.2161-3 du Code de la commande publique.**

**Marché réservé, en application de l'article L.2113-13 du Code de la commande publique,
à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du
Code du travail et à des structures équivalentes.**

Date et heure limites de remise des offres : 04/11/2024 au plus tard à 12 h 00 m 00 s

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. - Acheteur
2. - Objet de la consultation
 - 2.1. - Objet du marché
 - 2.2. - Procédure de passation
 - 2.3. - Forme du marché
3. - Dispositions générales
 - 3.1. - Décomposition du marché
 - 3.2. - Durée du marché
 - 3.3. - Modalités de financement et de paiement
 - 3.4. - Forme juridique de l'attributaire
 - 3.5. - Délai de validité des propositions
 - 3.6. - Variantes
 - 3.7. - Communication et échanges d'information par voie électronique
4. - Dossier de consultation
 - 4.1. - Contenu du dossier de consultation
 - 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
 - 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation
5. - Présentation des propositions
 - 5.1. - Documents à produire
 - 5.2. - Langue de rédaction des propositions
 - 5.3. - Unité monétaire
 - 5.4. - Conditions d'envoi ou de remise des plis
 - 5.5. - Négociation
 - 5.6. - Régularisation des offres
 - 5.7. - Documents à produire par le candidat retenu
6. - Jugement des propositions
7. - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

L'acheteur:

Département de la Somme

Hôtel des Feuillants

53 rue de la République

CS 32615

80026 Amiens Cedex1

Téléphone : 0322718361

Site Internet : <https://marchespublics596280.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Entretien et mise en valeur des espaces naturels sensibles et des abords des belvédères

Action d'insertion par l'activité économique :

Le Département de la Somme dans un contexte marqué par la précarité et la vulnérabilité économique et sociale, doit mieux répondre à des besoins d'insertion importants et orienter davantage ses politiques sociales vers les habitants et les territoires les plus en difficulté.

Par la présente consultation, le Département entend faire de la commande publique un levier d'insertion et ainsi faire de l'entretien des espaces naturels sensibles et des abords des belvédères un support d'insertion socioprofessionnelle en faveur des personnes en difficulté d'emploi.

C'est pourquoi, en application de l'article L.2113-13 du Code de la commande publique, le marché est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, dont le seuil minimal d'emploi de personnel défavorisé est au moins de 50 %.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-1, L.2124-2, R.2124-2, R. 2161-2 et R. 2161-3 du Code de la commande publique.

2-3-Forme du contrat

La consultation donne lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

Le marché fait l'objet de l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : travaux d'entretien écologique sur les sites ENS Est et Ouest propriétés du Département de la Somme ;
- Lot n°2 : travaux d'entretien courant sur les sites ENS Ouest propriétés du Département de la Somme ;
- Lot n°3 : travaux d'entretien courant sur les sites ENS Est propriétés du Département de la Somme.

Les soumissionnaires peuvent répondre à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution

Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter du 24 janvier 2025.

Le marché est reconductible de manière tacite, dans les conditions définies au CCP, 2 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Ressources propres de la collectivité.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec un groupement momentané d'entreprises. Celui-ci pourra prendre la forme d'un groupement solidaire ou conjoint.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique.

3-5-Délai de validité des propositions

Les offres sont valables pendant 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3-6-Variantes

3-6-1-Variantes autorisées

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-6-2-Variantes exigées

Il n'est pas prévu de variante exigée.

3-7- Communication et échanges d'informations par voie électronique

En application de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les communications et échanges s'effectueront, pendant toute la procédure de passation, par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'article C de l'acte d'engagement.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement pour chaque lot,
- le CCP commun aux 3 lots et ses annexes :
 - annexe 1 : fiche navette
 - annexe 2 : tableau synthétique Insertion Socioprofessionnelle
 - annexe 3 : cartes des sites
- la lettre de candidature incluant la déclaration sur l'honneur,
- le formulaire DC1,
- le formulaire DC2,
- le formulaire DC4.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

5-1-1- Présentation des candidatures : justificatifs à produire

→ une lettre de candidature conforme au modèle « lettre de candidature-attestation sur l'honneur » jointe à la présente consultation ou au DC1 incluant une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas des interdictions de soumissionner (1) ;

→ une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement conforme au modèle DC2 joint à la consultation (2) ;

→ Une déclaration du candidat individuel ou des membres du groupement indiquant les effectifs moyens annuels pendant les 3 dernières années ;

- le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
- une liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution ;
- les capacités techniques et professionnelles ;
- si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- **La copie de la convention « Insertion par l'Activité Economique » en cours de validité délivrée par l'Etat permettant de vérifier la qualité de structure de l'IAE du candidat ;**

En cas de groupement, les pièces des co-traitants doivent être fournies par chaque membre du groupement.

En cas de sous traitance, devra être remis également un acte spécial de sous traitance (formulaire DC4 incluant une attestation sur l'honneur au regard des interdictions de soumissionner) accompagnés de l'ensemble des pièces justifiant de ses capacités économiques, financières et de ses capacités professionnelles et techniques.

Toutefois, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents ou renseignements listés ci-dessus s'il est possible pour le Département de les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou cet espace. L'accès à ceux-ci doit être gratuit.

En lieu et place des documents ou renseignements cités au (1) et (2), l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne (UE) 2016/7 du 5 janvier 2016. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu>

5-1-2 - Contenu de l'offre

Les candidats devront impérativement produire les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement, **complété pour le lot concerné**, valant acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles, administratives, financières et techniques ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire, **du lot concerné**, établie par le candidat ;
- Une note méthodologique établie par le candidat, **pour le lot concerné**, détaillant :
 - la méthodologie préconisée pour mener à bien les prestations notamment ; les moyens humains mis en œuvre (capacité des encadrants et organisation des équipes) ainsi que les moyens techniques (matériels et équipements des agents, techniques employées) permettant l'exécution des prestations concernant essentiellement des espaces naturels sensibles
 - le dispositif d'accompagnement et de soutien socioprofessionnel envisagé ; la formation et les qualifications proposées aux personnes en insertion ainsi que les objectifs d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes en insertion

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

En application de l'article L.2132-2 du code de la commande publique, les candidats devront transmettre obligatoirement leur candidature et leur offre par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation du Département : <https://marchespublics596280.fr>.

La date et l'heure limites de remise des offres sont fixées en page de garde du présent règlement de la consultation.

L'enveloppe électronique contiendra les documents relatifs à la candidature et à l'offre du candidat listés à l'article 5-1 du présent règlement.

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres. Aussi, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le marché rematérialisé au format papier.

Les dossiers réceptionnés hors délai ne seront pas retenus.

Conformément aux articles L.2132-2, R.2132-2, R.2132-7 à R.2132-9 du code de la commande publique, les candidats doivent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, et doivent déposer leur candidature et leur offre par voie électronique (<https://marchespublics596280.fr>).

Les candidats ne supportent aucun frais autres que ceux liés à l'accès au réseau et à l'obtention éventuelle de la signature électronique. Ils doivent cependant disposer d'un navigateur Internet ayant une puissance de chiffrement 128 bits, et d'un environnement informatique mis à jour en matière de sécurité et d'antivirus, pour accéder à un site de protocole https.

Constitution, remise et traitement des soumissions dématérialisées

Les candidats répondant à une consultation en ligne sont invités à consulter gratuitement la rubrique " Aide " de la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics596280.fr>). Ils peuvent accéder dans cette rubrique : aux guides utilisateurs, à des informations sur l'assistance téléphonique et sur les outils informatiques.

Les soumissions sont présentées sous la forme d'un fichier distinct représentant la candidature et l'offre dont le contenu est précisé à l'article 5-1 du présent règlement.

Le format utilisé devra être un de ceux proposé par la plate-forme du site.

Les candidats constituent leur offre sur la plate-forme. Un courriel est envoyé à chaque dépôt de document. Le candidat n'a pas d'opération de validation globale à effectuer. La soumission contenant l'offre est validée automatiquement par la plate-forme à la date et à l'heure limites de réception des offres fixées dans l'avis d'appel à la concurrence.

Les réponses électroniques arrivées hors délai ou non adressées dans les formes prescrites ne sont pas examinées.

Les documents comportant des virus sont réputés n'avoir jamais été reçus et le candidat en est informé.

Le dossier du candidat ne doit pas dépasser la taille prévue sur la plate-forme.

Conformément à l'article R.2151-6 du code de la commande publique, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique, par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Copie de sauvegarde

En application de l'article R.2132-11 du code de la commande publique et de l'arrêté du 14 avril 2023, le candidat a néanmoins, la possibilité d'envoyer également une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne à l'acheteur dans les délais impartis pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde contient tous les éléments listés à l'article 5-1 du présent règlement. Elle doit être placée dans une enveloppe cachetée portant le nom et l'adresse du candidat et la mention suivante :

« Copie de sauvegarde – Entretien et mise en valeur des espaces naturels sensibles et des abords des belvédères - Lot n° ».
NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER ».

Elle est remise à l'adresse ci-dessous, par courrier, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de réception, et de garantir la confidentialité :

Département de la Somme
DFCP - Service des marchés
40 rue de la République
CS 32615
80026 Amiens Cedex 1

La copie de sauvegarde qui parviendrait après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne sera pas ouverte.

5-5-Négociation

Les négociations sont interdites.

5-6- Régularisation des offres

En application de l'article R.2152-2 du code de la commande publique, le Département pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Toutefois, cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

5-7-Documents à produire par le candidat retenu au stade de l'attribution du marché :

- Les pièces prévues aux articles R1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 du code du travail ;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents

prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;

- En cas d'emploi de salariés étrangers, les pièces prévues à l'article D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail, à savoir la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L.5221-2 du code du travail, établie sur la base du registre unique du personnel, et indiquant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ;
- En cas de recours à des salariés détachés, les pièces prévues à l'article L.1262-2-1 du code du travail, à savoir une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ainsi que la copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation pour les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur.

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer le marché. Aussi, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le marché rematérialisé au format papier.

Toutefois, si le candidat utilise la signature électronique, il est conseillé d'utiliser la signature électronique sous format PADES.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-7 et R.2152-11 du code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Capacités professionnelles
2. Capacités financières
3. Moyens techniques et humains

Critères de jugement des offres :

Il sera fait application des critères de choix suivants pour déterminer la proposition économiquement la plus avantageuse :

1. Valeur technique (60%) au regard de la note méthodologique détaillant :

- la méthodologie préconisée pour mener à bien les prestations notamment ; les moyens humains mis en œuvre (capacité des encadrants et organisation des équipes) **(20%)** ainsi que les moyens techniques (matériels et équipements des agents, techniques employées) permettant l'exécution des prestations concernant essentiellement des espaces naturels sensibles **(20%)**,
- le dispositif d'accompagnement et de soutien socioprofessionnel envisagé

notamment; la formation et les qualifications proposées aux personnes en insertion **(10%)** ainsi que les objectifs d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes en insertion **(10%)**,

2. Prix (40%)

Les sous-critères de la valeur technique seront évalués selon l'échelle de valeur suivante :

- excellent	5
- bon	4
- moyen	3
- insuffisant	2
- très insuffisant	1
- absence de réponse	0

Les 1^{er} et 2^{ème} sous-critères de la valeur technique seront affectés d'un coefficient de 4 pour obtenir respectivement une note sur 20.

Les 3^{ème} et 4^{ème} sous-critères de la valeur technique seront affectés d'un coefficient de 2 pour obtenir respectivement une note sur 10.

La somme des quatre notes donnera celle de la valeur technique sur 60.

Concernant le prix, l'offre la plus basse obtiendra la note de 40. Pour toutes les autres offres, il sera établi un rapport entre l'offre la plus basse et l'offre à noter, multiplié par 40, pour obtenir une note proportionnelle sur 40.

L'offre économiquement la plus basse sera celle qui aura obtenu la note la plus élevée (sur un total maximum de 100 points).

Offres anormalement basses

Conformément aux articles L.2152-5 à L.2152-6 et R.2152-5 et R.2152-6 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres aux adresses suivantes. Aucune réponse ne sera apportée au-delà de ce délai.

1) Renseignements administratifs

Correspondant :

Adresse : Département de la Somme
Direction des Finances et de la Commande Publique
40 rue de la République
CS 32615
80026 Amiens Cedex 1

Téléphone : 0322718361

Adresse internet : <https://marchespublics596280.fr>
Lien questions et réponses

2) Renseignements techniques

Adresse internet : <https://marchespublics596280.fr> - Cliquer sur le bouton "Poser une question" sur la page de l'affaire concernée.

3) Renseignements motifs des rejets

Département de la Somme – Direction des Finances et de la Commande Publique
40 rue de la République
CS 32615
80026 Amiens Cedex 1
Courriel : rejets.motives@somme.fr

4) Voies et délais de recours

- Coordonnées du Tribunal Administratif d'Amiens
14, rue Lemerchier 80 011 AMIENS
Tél. 03 22 33 61 70
Télécopie : 03 22 33 61 71
courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

- Coordonnées du service pour obtenir des renseignements sur les recours :
Département de la Somme
Direction des Finances et de la Commande Publique
43 rue de la République
CS 32615
80026 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 71 80 74